Monitoring de la nouvelle réglementation de la psychothérapie pratiquée par des psychologues

Synthèse des résultats – Actualisation des données 2025

Depuis le 1er juillet 2022, les psychologues-psychothérapeutes peuvent être admis à pratiquer en tant que fournisseurs de prestations ambulatoires à la charge de l'assurance obligatoire des soins (AOS) et exercer leur activité de manière indépendante et à leur propre compte, sur prescription médicale (modèle de la prescription). Auparavant, leurs prestations ne pouvaient être facturées à la charge de l'AOS que si elles étaient fournies sur délégation et sous la surveillance de médecins habilités à cet effet, dans les locaux de ces derniers (modèle de la délégation). Après une période transitoire de six mois, le modèle de la prescription a entièrement remplacé celui de la délégation au 1er janvier 2023. Ce changement de système vise à faciliter et à améliorer l'accès à la psychothérapie grâce à une offre élargie et diversifiée, tout en garantissant la qualité des prestations.

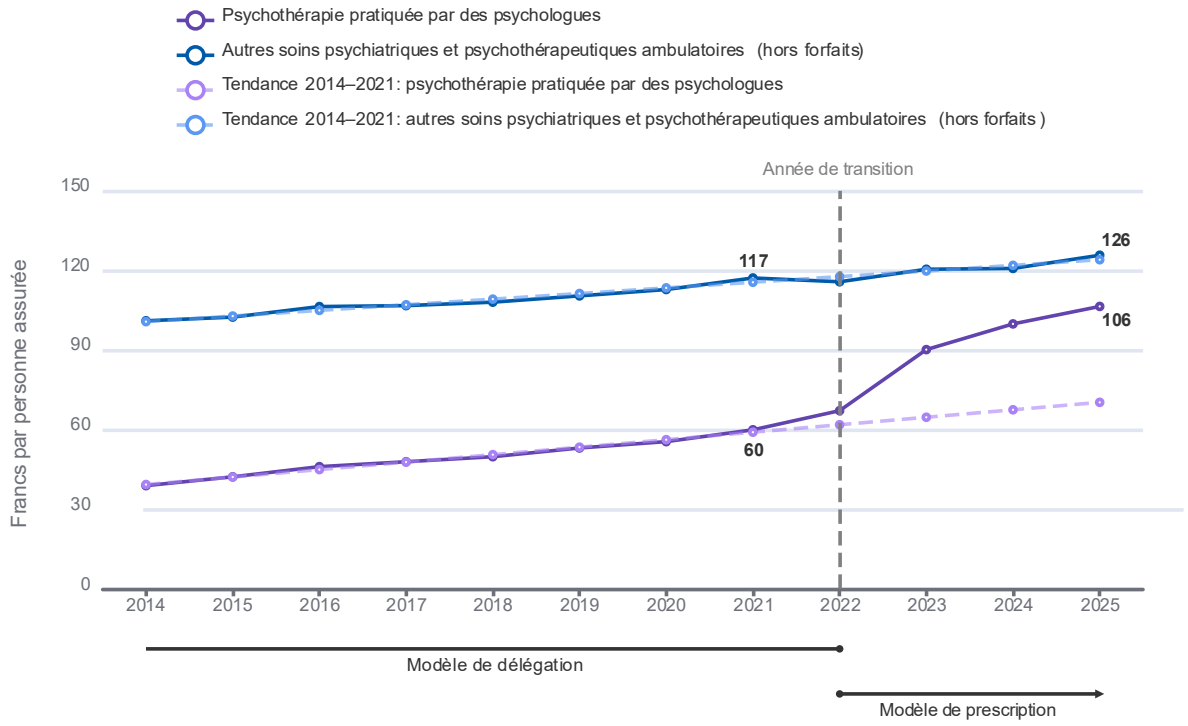
Évolution des coûts

Les coûts de la psychothérapie pratiquée par des psychologues à la charge de l'AOS ont fortement augmenté à la suite du changement de système. En 2025, quelque 991 millions de francs ont été facturés, contre 528 millions en 2021, dernière année complète d'application du modèle de la délégation. Cela représente une augmentation de 463 millions de francs en quatre ans. La hausse annuelle en pourcentage par rapport à l'année précédente a été la plus marquée en 2023, première année complète d'application du modèle de la prescription, avec 36,4%. Depuis, la croissance a ralenti, passant à 12,0% en 2024 et à 7,7% en 2025.

Entre 2021 et 2025, les coûts des autres prestations de soins psychiatriques et psychothérapeutiques ambulatoires, correspondant aux prestations fournies par des médecins (y.c. les psychiatres), ont augmenté en moyenne de 3,2% par an. La part de la psychothérapie pratiquée par des psychologues dans les coûts totaux des soins psychiatriques et psychothérapeutiques ambulatoires est ainsi passée de 33,8% en 2021 à 45,8% en 2025.

Même en tenant compte de l'évolution de l'effectif des assurés, les coûts affichent une nette augmentation. Entre 2021 et 2025, les coûts de la psychothérapie pratiquée par des psychologues par personne assurée sont passés de 60 à 106 francs par an (G1).

Coûts bruts (AOS) par personne assurée, selon le groupe de fournisseurs de prestations, 2014–2025 **G1**



Source : santéservices sa – PT / Analyse Obsan

© Obsan 2026

Le monitoring NPP est réalisé par l'Obsan sur mandat de l'OFSP.

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Departement des Innern EDI
Bundesamt für Gesundheit BAG

Obsan
Schweizerisches Gesundheitsobservatorium
Observatoire suisse de la santé
Osservatorio svizzero della salute
Swiss Health Observatory

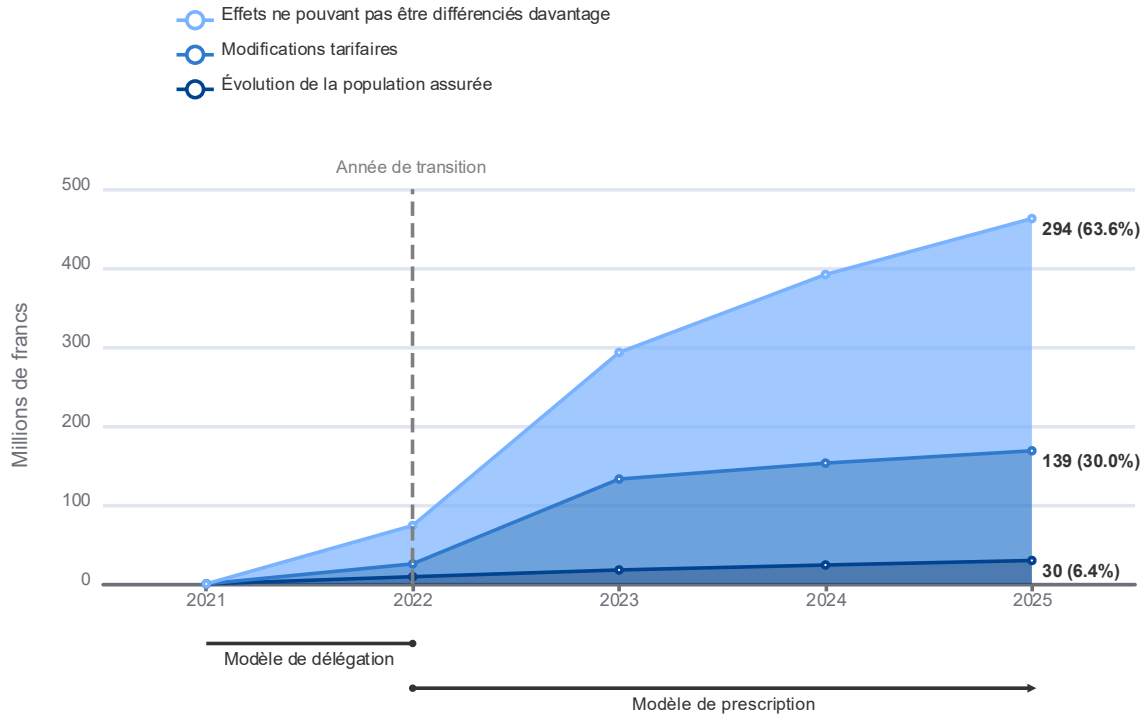
La plus forte hausse en pourcentage par rapport à l'année précédente a été enregistrée en 2023, avec 34,3%. Depuis, la croissance a ralenti, passant à 10,7% en 2024 et à 6,6% en 2025. Dans les cabinets, la hausse en pourcentage par rapport à l'année précédente a été plus marquée que dans les structures institutionnelles et s'élevait à environ 10,0% en 2025. Pour les autres prestations de soins psychiatriques et psychothérapeutiques ambulatoires, les coûts ont augmenté en moyenne de 1,8% par an entre 2021 et 2025. Une hausse était déjà observable avant le changement de système dans les deux groupes de fournisseurs de prestations présentés. Elle s'est toutefois accentuée après le changement de système dans le cas de la psychothérapie pratiquée par des psychologues.

La décomposition de la croissance des coûts de la psychothérapie pratiquée par des psychologues à la charge de l'AOS entre 2021 et 2025 montre que 139 millions de francs, soit 30,0% de l'augmentation, sont imputables aux modifications tarifaires et que 30 millions de francs supplémentaires, soit 6,4%, s'expliquent par l'évolution de l'effectif des assurés. La majeure partie de la variation des coûts, soit 294 millions de francs ou 63,6%, ne peut pas être décomposée davantage sur la base des données disponibles (G2).

La variation des coûts qui ne peut pas être décomposée davantage peut provenir de différents facteurs. Il s'agit notamment du transfert vers l'AOS de prestations qui, avant le changement de système, étaient financées directement par les patients ou par des assurances complémentaires, ainsi que de changements dans le recours aux prestations psychothérapeutiques. Une augmentation du recours à ces prestations pourrait notamment être liée à l'amélioration de l'accès à la psychothérapie ambulatoire, à la réduction des obstacles financiers à l'accès aux soins et à la prise en charge de besoins thérapeutiques auparavant non couverts. L'évolution de la sensibilisation aux troubles psychiques et de la disposition à se faire soigner pourrait également jouer un rôle. Les données disponibles ne permettent pas de déterminer dans quelle mesure ces évolutions ou d'autres facteurs ont contribué à l'augmentation des coûts.

Une augmentation des coûts de la psychothérapie pratiquée par des psychologues sur délégation était déjà observable avant l'introduction du modèle de la prescription. La hausse des coûts extrapolée à partir de cette évolution avait été présentée comme un facteur d'influence à part entière dans le rapport de monitoring de l'année précédente. Toutefois, plus on s'éloigne du changement de système, plus la prolongation de la tendance des coûts observée avant celui-ci devient incertaine. Ce facteur n'est donc plus présenté séparément.

Variation des coûts de la psychothérapie pratiquée par des psychologues à la charge de l'AOS par rapport à 2021, selon le facteur d'influence, 2021–2025 G2



Source : santéservices sa – PT / Analyse Obsan

© Obsan 2026

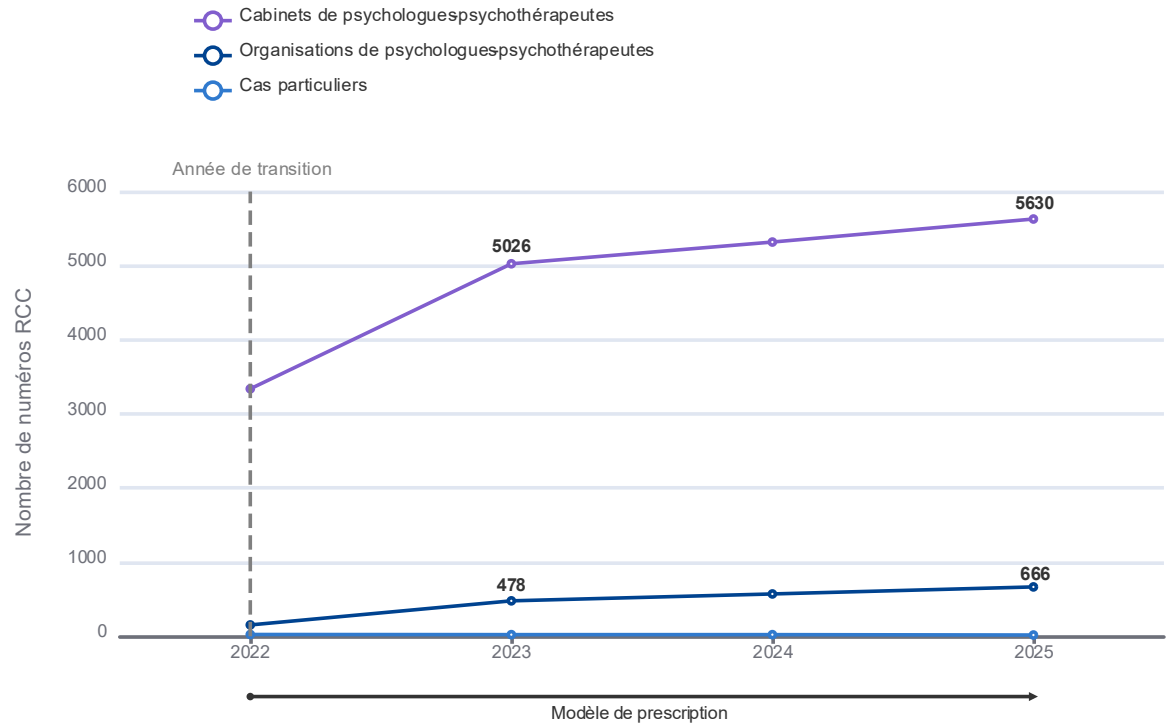
Situation en matière de soins

Pour suivre l'évolution du nombre de cabinets et d'organisations de psychologues-psychothérapeutes, on utilise, à titre d'approximation, le nombre de numéros du registre des codes-créanciers (RCC) pour lesquels des prestations d'au moins 2500 francs ont été facturées à la charge de l'AOS au cours de l'année considérée. Jusqu'à fin 2023, 5026 numéros RCC avaient été attribués à des cabinets et 478 à des organisations de psychologues-psychothérapeutes depuis le changement de système (G3). Ces chiffres ont continué d'augmenter depuis lors. En 2025, 5630 numéros RCC ont été recensés pour les cabinets et 666 pour les organisations de psychologues-psychothérapeutes, ce qui correspond à une augmentation annuelle moyenne de 5,8% pour les cabinets et de 18,0% pour les organisations. Le décompte des numéros RCC ne permet toutefois pas de déterminer dans quelle mesure les capacités de prise en charge ont effectivement augmenté.

L'accès à la psychothérapie pratiquée par des psychologues nécessite une prescription médicale. Les médecins de famille et les pédiatres jouent un rôle important à cet égard. En 2025, environ 48,0% des prescriptions ont été établies par des cabinets de médecine de famille, de pédiatrie ou des cabinets de groupe. Il convient toutefois de relever que, pour près d'un quart du volume des prestations, les données disponibles ne permettent pas d'attribuer sans ambiguïté les prescriptions à un groupe de médecins prescripteurs.

L'observation du nombre de titres postgrades nouvellement délivrés chaque année entre 2021 et 2025 fait apparaître des fluctuations dans le domaine de la psychothérapie pratiquée par des psychologues. Chaque année, entre 442 et 634 titres postgrades fédéraux en psychothérapie ont été délivrés et entre 66 et 127 titres postgrades étrangers en psychothérapie ont été reconnus. L'obtention d'un titre postgrade ne signifie pas automatiquement une admission à pratiquer à la charge de l'AOS, celle-ci étant soumise à des exigences supplémentaires. Durant la même période, dans le domaine médical, 129 titres postgrades fédéraux en psychiatrie et psychothérapie ont été délivrés en moyenne chaque année et 102 titres postgrades étrangers ont été reconnus. En psychiatrie et psychothérapie pour enfants et adolescents, ces nombres s'élevaient respectivement à 23 et 25 par an en moyenne. La proportion de titres postgrades étrangers reconnus est ainsi nettement plus élevée dans le domaine médical que dans celui de la psychothérapie pratiquée par des psychologues.

Nombre de cabinets et d'organisations de psychologues-psychothérapeutes facturant des prestations à la charge de l'AOS, 2022–2025 **G3**



Source : santéservices sa – PT / Analyse Obsan

© Obsan 2026

L'indicateur relatif aux ressources en personnel dans les soins psychiatriques hospitaliers couvre aussi bien les prestations stationnaires qu'ambulatoires fournies par les cliniques psychiatriques et les services de psychiatrie des hôpitaux. Il présente l'évolution des ressources en personnel, mesurées en équivalents plein temps (EPT), par groupe professionnel, entre 2014 et 2024. Durant cette période, le groupe professionnel des psychologues a enregistré la plus forte croissance en pourcentage, suivi de celui des médecins, puis du personnel de soins et d'accompagnement. En ce qui concerne la densité du personnel, qui met en rapport les ressources en personnel disponibles avec le volume total des prestations de soins psychiatriques hospitaliers (mesurée en EPT pour 1000 équivalents de journées de soins), une tendance à la baisse est observée depuis 2021 dans les trois groupes professionnels. Pour le personnel de soins et d'accompagnement, la densité est même inférieure à son niveau de 2014.

La structure par âge des patients traités est restée relativement stable sur une longue période. Cette stabilité s'observe dès 2014 dans tous les groupes de fournisseurs de prestations, indépendamment du changement de système. La part des enfants et des adolescents dans le volume des prestations de psychothérapie pratiquée par des psychologues a oscillé entre 15,1% et 17,5% durant cette période. Avec la forte augmentation du volume total des prestations de psychothérapie pratiquée par des psychologues depuis le changement de système, le volume absolu des prestations destinées tant aux enfants et aux adolescents qu'aux adultes a également nettement augmenté.

Conclusion

Le changement de système s'est accompagné d'une augmentation de l'offre de psychothérapie pratiquée par des psychologues à la charge de l'AOS. Cette évolution a entraîné dans un premier temps une forte hausse des coûts, dont le rythme ralentit depuis 2024. Cette hausse est nettement plus marquée que dans les autres prestations de soins psychiatriques et psychothérapeutiques ambulatoires. Une partie de cette évolution s'explique par les modifications tarifaires et l'augmentation de l'effectif des assurés. La majeure partie de l'augmentation restante ne peut pas être décomposée davantage sur la base des données disponibles. Parmi les explications possibles figurent notamment le transfert vers l'AOS de prestations auparavant financées directement par les patients ou par des assurances complémentaires, ainsi que des changements dans le recours aux prestations psychothérapeutiques.

Messages clés

Après une forte hausse initiale, la croissance des coûts de la psychothérapie pratiquée par des psychologues à la charge de l'AOS ralentit. En 2025, les coûts s'élevaient à quelque 991 millions de francs, soit 463 millions de plus qu'en 2021. Alors que la croissance annuelle des coûts atteignait 36,4% en 2023, elle s'élevait à 7,7% en 2025.

Les facteurs de l'augmentation des coûts ne peuvent être identifiés que partiellement. Environ 30% de la hausse sont imputables aux modifications tarifaires et 6,4% supplémentaires à l'évolution de l'effectif des assurés. Les facteurs expliquant la majeure partie restante de l'augmentation ne peuvent pas être différenciés davantage sur la base des données disponibles.

Les structures de l'offre de soins à la charge de l'AOS se sont développées. Depuis 2023, le nombre de cabinets individuels de psychologues-psychothérapeutes ayant facturé des prestations à la charge de l'AOS a augmenté en moyenne de 5,8% par an, contre 18,0% pour les organisations de psychologues-psychothérapeutes.

Référence bibliographique

Obsan (2026). Monitoring de la nouvelle réglementation de la psychothérapie pratiquée par des psychologues. *Synthèse des résultats – Actualisation des données 2025*. https://ind.obsan.admin.ch/npp/

Renseignements / informations

Observatoire suisse de la santé
Espace de l'Europe 10, CH-2010 Neuchâtel
obsan@bfs.admin.ch, www.obsan.ch

Date

Novembre 2026